

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Tout campeur s'engage à se conformer au règlement intérieur du Camping qui est affiché à la réception, et disponible sur demande. Toute réservation implique l'acceptation de l'ensemble des conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Un logement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants. Il ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur de personnes. Le responsable du camping est en droit de refuser toute personne supplémentaire.

Toute demande de réservation de plus d'un emplacement et/ou de plus d'un locatif par une même personne physique ou morale est considérée comme une réservation groupe. Le camping se réserve le droit d'accepter ou non une réservation groupe. En cas d'acceptation, un devis est établi et le groupe doit se référer aux conditions particulières listées ci-après dans la catégorie « *Groupe* » **.

REDEVANCE

Les tarifs s'entendent en euros, en TTC. Toute modification du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facture du séjour entraînera une modification corrélative du prix.

Taxe de séjour :

Chaque vacancier majeur doit payer une taxe de séjour de 0,44 € par nuit et par adulte. Cette taxe est collectée par le camping et reversée à la municipalité/communauté de communes/département. Le coût de la taxe de séjour sera susceptible d'évoluer en cours d'année et pourra, ainsi, impacter à la hausse ou à la baisse le montant total du séjour.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Locatif :

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation. Il comprend : 25% d'acompte + solde du séjour.

En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location.

Emplacement nu :

Un acompte de 25% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde restant sera payé sur place à l'accueil du camping.

En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation avant la date du début du séjour par le client, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'emplacement à la location.

** « Groupe » :

Pour toute réservation groupe en locatif et/ou en emplacement nu, un acompte de 25% du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

Un accord de paiement différé peut être accordé uniquement pour les collectivités territoriales.

Les modes de paiement acceptés sont les espèces, les chèques, les chèques-vacances ANCV et ANCV Connect, les virements et la carte bancaire. Les sommes versées restent définitivement acquises au camping. Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Vous pouvez vous rapprocher de la société <https://www.campez-couvert.com/pour-les-particuliers/souscrire/>.

Absence du droit de rétractation :

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la société gestionnaire du camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATION

En aucun cas, nous ne pourrions être tenus personnellement responsables des conditions météorologiques. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de conditions météorologiques défavorables. Toute demande d'annulation et/ou de modification de séjour liée aux conditions météorologiques sera refusée.

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement, options) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut d'acceptation de la modification par le camping, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes : fermeture administrative du camping, fermeture des Frontières par décision administrative, limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping, un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ni à un bon à valoir.

3. Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

En cas d'annulation du fait du campeur, sauf en cas de force majeure, les conditions d'annulation et de remboursement sont les suivantes. Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail avec demande d'accusé de réception. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

Pour l'une des raisons suivantes : fermeture administrative du camping, fermeture des Frontières par décision administrative, limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping, un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping.

4.1 Locatif :

Pour toute autre raison : Il vous sera retenu ou vous resterez redevable :

Cas 1 : pour une annulation à plus de 30 jours avant le début du séjour : des frais de dossiers

Cas 2 : pour une annulation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour : les frais de dossiers et l'acompte de 25 %. Les sommes déduites du montant de l'acompte et des frais de dossier seront remboursées.

Cas 3 : pour une annulation entre J-20 et jusqu'à J-10 avant le début du séjour : les frais de dossiers et une indemnité de rupture de contrat équivalente à 50% de frais d'annulation. Un bon à valoir sera émis d'un montant correspondant aux sommes versées déduction faite des frais d'annulation de 50% du montant total du séjour, valable de 6 mois à 1 an maximum. Ce bon à valoir est non remboursable, non cessible, utilisable uniquement pour un séjour de même catégorie.

Cas 4 : pour une annulation entre J-9 et J-0 avant le début du séjour : la totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour, est conservé par le camping.

CAS D ANNULATION	SOMMES RETENUES – NON REMBOURSEES		BON A VALOIR
+ DE 30 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	FRAIS DE DOSSIER		
J-30 A J-20 AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	FRAIS DE DOSSIER +	25% ACOMPTE	
J-20 A J-10 AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	FRAIS DE DOSSIER +	50 % DU MONTANT DU SEJOUR : FRAIS D'ANNULATION	DE LA SOMME RESTANTE SOIT 50% DU SEJOUR VALABLE DE 6 MOIS à 1 AN MAXIMUM
J-9 A J-0 AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	FRAIS DE DOSSIER +	100 % DU MONTANT DU SEJOUR : FRAIS D ANNULATION	

4.2 Emplacement nu :

Pour toute annulation à plus de 30 jours avant le début du séjour : il vous sera retenu uniquement les frais de dossier. Les autres sommes versées vous seront remboursées.

Pour toute annulation de J-30 jours à J-0 jour avant le début du séjour : il vous sera retenu ou vous resterez redevable des frais de dossiers et de l'acompte de 25%.

VOTRE SÉJOUR

1. Arrivée

Les locatifs : Les hébergements classiques sont loués de 15h le jour de l'arrivée à 10h le jour du départ. Les hébergements insolites sont loués de 16h le jour de l'arrivée à 11h le jour du départ. Les Emplacements nus sont loués de 14h30 le jour de l'arrivée à 12h le jour du départ.

L'accueil s'effectue les après-midis de 14h30 à 19h en haute saison et de 15h à 18h30 en basse saison.

Dans le cas d'une location d'hébergement, un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée selon le type d'hébergement. Il lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec ou lui rendent visite (sous autorisation préalable auprès de l'accueil).

3. Départ

Hébergements locatifs : l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin au jour du départ indiqué sur votre contrat. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 30€ TTC et d'une valeur maximale de 90€ TTC vous sera demandé selon le type d'hébergement.

Pour tout départ retardé que ce soit en emplacement nu ou en locatif, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

PISCINE

Le camping ne dispose pas d'une piscine. La piscine de la communauté de communes peut, sous réserve d'un accord avec le camping, autoriser l'accès aux campeurs si celle-ci est ouverte. Les campeurs sont tenus de respecter le règlement de la piscine.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés, exceptés les chiens de la 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Les propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux. L'animal ne doit pas nuire au séjour des autres campeurs (abolements excessifs, comportement agressif...).

IMAGE

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le client autorise expressément et à titre gratuit, la société Cosy Loisirs à le photographier ou le filmer pendant son séjour et à utiliser sur tous supports les photos, vidéos ou sons, et ce pour une durée de 5 ans. Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement. Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

LITIGE ET MÉDIATION

Si malgré toute notre volonté de vous satisfaire pleinement vous avez des réclamations, nous vous demandons d'en informer immédiatement la personne chargée de l'accueil sur place qui s'efforcera de vous apporter une réponse. Sinon dans le cadre d'un litige avec notre établissement, vous avez la possibilité de nous contacter par l'envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du camping. Si la réponse ne vous satisfait pas, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès CM2C, 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS – email : cm2c@cm2c.net <https://cm2c.net>

RESPONSABILITÉ

La Société ne pourra être tenue responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers, de photographies dont ils ont déclaré avoir les droits, d'informations fausses, trompeuses ou erronées qui seraient mentionnées dans les catalogues ou sur les sites des partenaires, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet du camping sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif. La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou de mise hors service des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés de votre fait dans les locations, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation. Les enfants seront sous la surveillance et sous l'entière responsabilité de leurs parents.